## SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'ARRONDISSEMENT DE ROUEN 40, boulevard de Stalingrad – CS 90213 76121 LE GRAND-QUEVILLY CEDEX

## BUREAU DU 10 JUIN 2020 DELIBERATION N°14

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 04 juin 2020
- Nombre de membres en exercice : 32
- Quorum (ordonnance 2020-391 du 01/04/2020) : 11
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir (Ordonnance 2020-391 du 01/04/2020) : 11
- Nombre de membres absents et excusés : 9

## RESSOURCES HUMAINES CONTRAT D'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES AVENANT N°1 AU CONTRAT A DUREE INDETERMINEE AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur André DELESTRE, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Par délibération n°14 en date du 31 mai 2016, le Bureau Syndical du SMEDAR a autorisé le recrutement direct du Directeur Général des Services pour une durée indéterminée en vertu de l'article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, la rémunération des contractuels est fixée par l'autorité compétente en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de leur expérience et elle peut tenir compte de leurs résultats professionnels.

Au vu de la complexité des dossiers traités par le Directeur Général des Services du SMEDAR et des résultats des entretiens professionnels 2016, 2017, 2018 et 2019, il est proposé de modifier l'article 3 du contrat à durée indéterminé de la façon suivante :

## **Article 3: REMUNERATION**

La rémunération du DGS est fixée sur la base du HEC 3ème chevron de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un établissement public de 150 000 à 400 000 habitants, avec application du régime indemnitaire correspondant, indemnité de résidence et supplément familial de traitement le cas échéant.

Les autres dispositions du contrat resteraient inchangées.

Il vous est donc proposé:

D'autoriser le Président du SMEDAR à signer un avenant au contrat du Directeur Général des

Services, à effet du 1er août 2020

De fixer, à effet du 1er août 2020, sa rémunération par référence au 3ème chevron HEC de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un établissement public de 150 000 à 400 000 habitants, avec application du régime indemnitaire correspondant, indemnité de

résidence et supplément familial de traitement le cas échéant,

De constater que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont

inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Quorum constaté,

Le Bureau du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur André DELESTRE, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité:

- Autorise le Président du SMEDAR à signer un avenant au contrat du Directeur Général des Services,

à effet du 1er août 2020.

- Fixe, à effet du 1er août 2020, sa rémunération par référence au 3ème chevron HEC de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un établissement public de 150 000 à 400 000

habitants, avec application du régime indemnitaire correspondant, indemnité de résidence et

supplément familial de traitement le cas échéant.

- Constate que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au

budget de l'exercice en cours.

FAIT LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

PATRICE DUPRAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20200610-B2020061014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2020 Affichage: 17/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

